

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 795

Artikel: Western-carnation : le bon, l'innocent et le truand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revenu national, on remarque que la progression des revenus des salariés a été inférieure à celle des catégories restantes... Bien que ces données n'autorisent qu'une interprétation sommaire, il semblerait qu'il y ait un décalage entre l'évolution des revenus des salariés et l'évolution des autres catégories et qu'ainsi les premiers réagissent moins rapidement aux revirements de la conjoncture que les seconds.»

Précisons que les autres catégories sont le revenu des personnes indépendantes + 5%, le revenu de la propriété + 8,7%, le revenu non distribué des entreprises + 13,9%, le revenu de la propriété échéant à l'Etat et aux assurances sociales, + 13%!

Reserves des entreprises. Très spectaculaire le revenu non distribué des entreprises (amortissements et provisions). Il n'était que de 13,4 milliards en 1980, il a passé à 18,6 milliards en 1984. Les marges de manœuvre sont donc largement reconstituées. L'Office fédéral de statistiques juge même «assez exceptionnel» le taux de croissance des réserves (+ 13,9%).

Dépenses de l'Etat et des assurances sociales. Pour les partisans du moins d'Etat, on peut lire que la «progression des dépenses courantes de l'Etat et des assurances sociales s'est, elle aussi, ralentie [comme celle des consommateurs] au cours de l'exercice... Le phénomène a été sensible puisque les taux de croissance ont reculé de deux points par rapport à ceux de 1983 [comparés aux autres dépenses nationales] et ce, tant en valeur nominale qu'en valeur réelle».

Rappelons enfin que l'économie suisse tire des revenus considérables de la propriété ou du placement hors frontière. Pour les xénophobes, citons ces deux chiffres: revenu du travail et de la propriété de l'étranger 11,720 millions; revenu du travail et de la propriété versé à l'étranger 4,615 millions. A qui profite le solde positif? **A. G.**

WESTERN-CARNATION

Le bon, l'innocent et le truand

A entendre certains, parler du capitalisme quand on est de gauche, c'est ringard! Heureusement que les vrais capitalistes n'ont pas peur du mot et qu'ils jugent, sans complaisance, les perversions du système.

Merci donc à M. Carl Angst, directeur général et membre du comité exécutif de Nestlé SA, d'avoir présenté sans fard devant l'Assemblée générale de l'Association des gradués de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne un exposé sur «l'opération Carnation».

Citation d'après le Bulletin 19, octobre-novembre 1985, des étudiants et gradués HEC (signée Olivier Mange).

«Certains «dessous» de l'affaire firent l'objet du second volet de l'exposé, au cours duquel M. Angst livra son opinion sur le rôle et l'action des divers «acteurs» qui essaient de s'immiscer dans des opérations d'acquisition de sociétés.

A cet égard, M. Angst fut très clair: il y a les «bons», les «innocents», et les «truands».

A l'écoute des anecdotes que le conférencier rapporte, l'auditoire peut de lui-même attribuer les rôles sans que l'orateur ne se compromette.

Parmi les «bons» se trouve l'équipe d'analystes et de dirigeants de Nestlé qui mena l'opération à bien et cela est indéniable.

Le rôle des «innocents» est joué par la Commission anti-trust des USA inondée sous plusieurs centaines de kilos de documentation et habilement entretenue dans un climat de confiance par un avo-

cat d'affaires spécialement engagé par Nestlé. Les jeunes fonctionnaires de la Commission donnèrent sans délais excessifs leur feu vert à l'opération projetée.

Il ne faut pas se méprendre, chacun joue son rôle dans le respect des règles. Aux dires de M. Angst, la contribution de l'avocat de Nestlé fut à la hauteur des honoraires qu'il reçut. Il en tire la conclusion suivante: pour traiter avec quelque chance de succès, avec l'administration américaine, il faut non seulement en connaître les règles mais les appliquer en engageant des professionnels de haut niveau.

Enfin viennent les «truands», c'est-à-dire les intermédiaires. D'une manière générale il y a ceux qui proposent des affaires, espérant tenir le rôle de courtier.

C'est ainsi que, bien avant que Nestlé ne songe à acheter Carnation, un courtier de New York avait déjà proposé cet achat. Offre déclinée bien sûr! A cet égard, il faut savoir que, pour ces courtiers, il n'est pas nécessaire qu'une société soit à vendre pour qu'ils la proposent. Seuls leurs services sont à vendre!

Dans le cas de Carnation, Nestlé fut confronté à un autre type d'intermédiaires: ceux qui viennent s'insérer en cours de négociation, à la demande de l'une des parties.

Leur contribution est bien souvent nulle (tout le travail de recherche et d'analyse ayant déjà été réalisé) et leur rôle est de prélever au passage une confortable commission sur la transaction. Doit-on s'interroger sur les motivations de ceux des dirigeants de Carnation qui imposèrent ainsi un intermédiaire tardif, inutile et onéreux?

L'orateur est sans illusion sur la matière. Il note simplement que cette commission, figurant au bilan de Carnation, fut en fait payée par Nestlé.»